



**Arrêté N° 147/DEAL/SPRINR/USR  
portant désignation des intervenants départementaux  
de sécurité routière (IDSR)**

LE PRÉFET DE LA RÉUNION

**Vu** la décision du Comité Interministériel à la sécurité routière du 7 juillet 2004 de lancer et déployer dans chaque département un nouveau programme de mobilisation pour la sécurité routière ;

**Vu** la lettre du Délégué Interministériel à la sécurité routière du 23 août 2004 aux préfets, portant sur le lancement du nouveau dispositif pour la politique locale de sécurité routière, fondé sur la mise en œuvre d'opérations structurées de prévention ;

**Vu** l'arrêté n° 1952 du 28 septembre 2022 portant délégation de signature à Mme Parvine LACOMBE, directrice de cabinet et à ses collaborateurs ;

**Vu** la formation suivie dans le cadre du dispositif « AGIR » par les personnes désignées ci-dessous ;

Sur proposition de madame la directrice de cabinet, cheffe de projet sécurité routière,

**ARRETE**

**Article 1** – Les personnes dont les noms suivent sont nommées « Intervenants Départementaux de Sécurité routière (IDSR) » pour l'année 2023. Elles participent à ce titre à des actions concrètes de prévention et de sensibilisation, proposées par la préfecture dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière sur les enjeux spécifiques du département.

**Article 2** – Les IDSR sont des collaborateurs occasionnels du service public et à ce titre, sont couverts par l'État pour l'exercice de leurs missions.

ARMANCE Boris  
BARBIER Jacques

BARSAMIAN Bernard  
BASSONVILLE Evelyne  
BOYER Jean Michel  
BUZENOT Marie Françoise  
CAMELAYE SAMY Maximin  
CERVEAUX Laurent  
CHADLI Auria  
CHAILLOU Fabienne  
CLAIN Jocelyn  
DERAND Bénédicte  
DIJOUX Luce Marlène  
DOURAGUIA Jean Johny  
DOURAGUIA Marie Sylvie  
FONTAINE Damien  
FOURREAU Eric

GANGNANT Lucet  
GOURAMA Jean Pierre  
GRILLO Frédéric  
GRONDIN Maurice  
HEBERT Hugues  
HOAREAU Mireille  
JANSON Marie Lyne  
JEAN BAPTISTE Jean Marie  
JEANNE André  
LARAVINE Jacques  
LASSAL Francis  
LEBEAU Farida  
LOMBARD Sabine  
LUCAS Jules  
MALHER Gabriel  
MARIANNE Frantz  
MARQUET Jocelyne

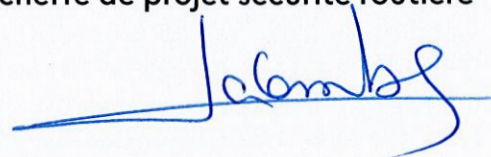
MARTY Marcelle  
NAMLACAMOURIMA  
Valérie  
PATEL Aziz  
PLEBIN Alain  
PLEBIN Cécile  
PRIE Yannick  
QUESSARY Alexis  
RAMIN Odile  
ROBERT Cynthia  
ROBERT Yves  
ROYER Danièle  
SCHWARTZ Danièle  
SEVAMY TAILAMIN Clarina  
SONGOLO Jean Denis  
THEMEZE Richard

**Article 3** – Le présent engagement vaut du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

**Article 4** – La directrice de cabinet, cheffe de projet sécurité routière et le coordinateur départemental sécurité routière sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Saint-Denis, le 27 FEV. 2023

**Pour le préfet,  
la directrice de cabinet,  
cheffe de projet sécurité routière**



Parvine LACOMBE

*Voies et délais de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans le délai de deux mois à compter de sa publication.*